



**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

**CONSEIL MARITIME DE FAÇADE
MANCHE EST-MER DU NORD**

**Procès-verbal de la séance
du 19 juin 2012 après-midi**

Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie annonce la reprise de la réunion du conseil maritime de façade et précise que l'après-midi sera consacrée à l'examen d'un certain nombre de points d'information relevant de la compétence du conseil maritime de façade.

Auparavant, Monsieur le Préfet laisse la parole à M. Courcol, de la DIRM, pour la présentation des résultats de l'élection des membres à la commission permanente du conseil maritime de façade.

- Résultats des élections des membres de la commission permanente

Monsieur COURCOL remercie les préfets et présente les résultats des élections.

Pour le collège I : Le Préfet de Haute-Normandie, le Préfet maritime et le représentant du port de Dunkerque ont été élus, à l'unanimité.

Pour le collège II : Monsieur DESPICHT et Monsieur LEPETIT ont été élus.

Pour le collège III : Ont été élus, par ordre décroissant de voix, Monsieur COSTARD, Monsieur LEFEVRE, Monsieur GOSSELIN et Monsieur CADIEUX.

Pour le collège IV : Ont été élus Monsieur FRANÇOIS de la CFTC, Monsieur MAHEUT de la CFDT.

Pour le collège V : Ont été élus, par ordre décroissant de voix, Monsieur LEPIGOUCHET, Monsieur ADAM et Madame RICHARD.

Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie indique que le décompte des voix est à disposition au secrétariat du Conseil maritime de façade.

Monsieur COURCOL rappelle, au nom du Président de la Commission permanente, que la prochaine réunion de la commission permanente aura lieu le 11 juillet prochain à 10 heures, à la Préfecture de Seine Maritime.

Le principal point à l'ordre du jour, en dehors de l'installation, sera la composition des commissions spécialisées. Il indique aux membres du CMF la nécessité de faire parvenir rapidement au secrétariat du conseil leur fiche de candidature aux commissions spécialisées, avec les préférences par ordre décroissant, de façon à tenir compte des meilleurs choix possibles.

- Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 24 janvier 2012

Ce compte-rendu ayant été diffusé avant la présente réunion, Monsieur le préfet de la région Haute - Normandie demande si les membres du CMF ont des observations, des demandes de corrections ou des ajouts.

Sans observation de la part des membres présents, le compte-rendu est soumis au vote.

Le compte-rendu est adopté.

- Points d'information sur le Plan d'Action pour le Milieu Marin

Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie passe au deuxième point de l'ordre du jour qui concerne l'élaboration et l'état d'avancement du plan d'action pour le milieu marin Manche -Mer du Nord. Avant de donner la parole à M. COURCOL pour cette intervention, Monsieur le préfet demande aux intervenants de concentrer leur intervention afin de laisser du temps au débat ou aux échanges éventuels.

Monsieur COURCOL indique que sa présentation sera une présentation non technique de ce plan d'action milieu marin, et qu'elle concernera essentiellement un rappel des éléments de méthodes. Il laissera ensuite la parole à Claire DAGUZÉ et Hélène SYNDIQUE pour le détail de certains points.

Monsieur COURCOL rappelle que :

- Le CMF est concerné par la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, dans la mesure où il doit donner son avis, au plus tard à l'automne 2012, sur les trois premiers éléments de ce plan.

- Actuellement, la phase d'élaboration des documents est achevée, et la mise en ligne pour la consultation du public interviendra le 16 juillet 2012 pour trois mois, et ce dans les cinq mois qui précèdent l'adoption des éléments du PAMM par les préfets.

- Le CMF n'est pas le seul organisme consulté sur ce plan d'action milieu marin. Les CCI, les comités de bassins et beaucoup d'autres structures sont également consultées.

- Le CMF joue un rôle particulier dans l'élaboration du PAMM parce qu'il est associé à toutes les étapes de l'élaboration des éléments. En effet, les membres du CMF ne sont pas seulement appelés à donner leur avis, mais ils ont été amenés à participer à la réécriture du document initial lors des réunions d'association de mars à mai 2012. M. COURCOL remercie d'ailleurs les participants et les organismes qu'ils représentent pour leur concours très actif et productif.

- Présentation du Bon État Écologique

La sujet est présenté par Madame SYNDIQUE, de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité au Ministère de l'Écologie, service qui est chargé de la mise en œuvre de la directive cadre au niveau national, et notamment de la collaboration avec les organismes scientifiques et techniques qui travaillent sur la mise en œuvre de cette directive. La DEB est également responsable de la définition du bon état écologique.

Le diaporama support de la présentation de Mme SYNDIQUE est téléchargeable à l'adresse ci après : ftp://cmf_memn:cmf@dirmmemn.no-ip.org

Monsieur le Préfet maritime remercie Madame SYNDIQUE pour sa présentation à la fois très complète et assez pédagogique. Il souligne le calendrier comme un élément important et concret.

La mise à disposition de ce document de synthèse se fera dès la mi-juillet pour les membres du CMF et à partir de là, le conseil maritime de façade aura trois mois pour exprimer un avis. D'où cette réunion obligatoire à l'automne pour formaliser cet avis, laissant ensuite deux mois au ministère pour récupérer les avis des différents conseils et terminer les travaux de rédaction avant la fin de l'année 2012.

- L'évaluation initiale et les objectifs environnementaux

Madame DAGUZÉ présente ensuite le bilan de l'association sur deux des trois premiers éléments du plan que sont l'évaluation initiale et les objectifs environnementaux. Ces deux éléments, qui ont donné lieu à une association en sous-région marine, devront également donner lieu à un avis du Conseil Maritime de Façade à l'automne.

Le bilan présenté concerne ces six mois d'association, pendant lesquels les parties prenantes de la sous-région marine ont pu intervenir.

Le diaporama support de la présentation de Mme DAGUZE est téléchargeable à l'adresse ci après : ftp://cmf_memn:cmf@dirmmemn.no-ip.org

Monsieur le Préfet maritime remercie Madame DAGUZÉ pour ce complément sur l'évaluation initiale et les objectifs environnementaux. Le Préfet maritime remarque que l'ensemble du travail fourni sur l'évaluation initiale représente à la fois la somme des compétences réunies pour produire les documents qui seront mis à consultation, mais aussi l'ensemble des remarques qui ont été fournies et traitées par la DIRM et les différents acteurs, ainsi que le travail coordonné avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Tout ceci permettra, in fine, de disposer de quelque chose de tout à fait complet.

Il est vrai que les échéances paraissent courtes. Elles concernent évidemment les trois éléments du plan d'action, c'est-à-dire non seulement l'évaluation initiale, les objectifs environnementaux, mais aussi le bon état écologique. Mais finalement, c'est bien un plan sur six ans, 2012 – 2018, avec des étapes obligatoires sur le programme de mesures, sur les objectifs opérationnels et sur le programme de surveillance, qui aura été défini.

Monsieur COURCOL ajoute qu'il convient de remercier également, pour tout le travail fourni les participants du secrétariat technique à ce plan d'action du milieu marin : les agences de l'eau qui y ont énormément contribué, les quatre DREAL et leurs services et l'Agence des Aires Marines Protégées.

Monsieur le Préfet maritime demande s'il y a des remarques, des questions ou des interventions souhaitées par les membres du Conseil sur ces sujets.

Monsieur LEFEVRE souhaite intervenir dans le cadre d'une observation particulière. Il dit avoir écouté les propos de la représentante du Ministère de l'écologie avec beaucoup d'intérêt, notamment la partie qui concerne les professionnels de la pêche. Puisque la directive cadre est communautaire, elle est applicable à l'ensemble des Etats membres, et en particulier à la Grande-Bretagne. Il sait que des échanges transnationaux ont lieu avec au moins les riverains anglais de la façade de la Manche.

Il demande s'il existe, côté britannique, un conseil de façade maritime.

Monsieur LEFEVRE affirme qu'il n'a obtenu aucune réponse de la Direction des Pêches et du Ministère de l'Agriculture, ex-Ministère de la Pêche, depuis trois ans. Il pense donc que cela est directement traité par le Ministère de l'Écologie, ce qui inquiète d'ailleurs un peu plus les pêcheurs, qui sont très vigilants par rapport à ce qui va se passer : Que se passe-t-il pour les professionnels qui « vadrouillent » en dehors de la frontière française ? Les contrats sont-ils les mêmes à terme ? Est-ce qu'il y aura des règlements différents auxquels ils

devront se soumettre dans les eaux sous juridiction britannique ? Cela représente beaucoup d'enjeux.

Pour l'instant, les pêcheurs n'ont pas eu de réponse concrète des services directement liés à la pêche puisqu'ils n'ont plus d'interlocuteur direct avec lequel parler de ces sujets et ils envisagent d'en parler avec le Ministère de l'Écologie ou le Ministère des Transports et des Économies Maritimes.

Monsieur LEFEVRE fait une deuxième observation importante concernant l'appellation « Manche Est – Mer du Nord », qui ne satisfait pas du tout les riverains de Basse-Normandie. Il leur semblait que la façade maritime Manche était une unité entière, et non pas divisée en nord Atlantique – Manche ouest, puis Manche est – Mer du Nord. Avec la mise en place des arrêtés, l'Ouest-Cotentin est maintenant dans la façade MEMN. Il faudrait expliquer aux ressortissants professionnels s'ils doivent adhérer aux deux Conseils maritimes de Façade.

Il s'interroge sur les éventuelles divergences de vues et les différents avis entre les deux « Manche » et de la manière dont ils seront traités avec les bretons?

Est-ce que les mesures de contrôles, mesures de surveillances et puis peut-être aussi les mesures de gestion des pêcheries seront forcément dans les six ans rendues obligatoires? Là aussi les professionnels ne peuvent pas se satisfaire du fait que la Manche ne soit pas une entité unique, qu'elle ait été divisée par deux sur certaines pressions, notamment des bretons.

Les professionnels sont un peu inquiets. Ils reconnaissent tout le travail qui a été fait en un laps de temps effectivement assez court, puisqu'il faut conclure pour fin 2012, mais ne peuvent pas ignorer les difficultés qu'ils vont rencontrer, ce à quoi se rajoute la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) qui se met en place, notamment pour ce qui concerne la biodiversité et les états écologiques et biologiques. La politique des rejets se mettra en place progressivement.

Monsieur le Préfet maritime remercie Monsieur LEFEVRE pour cette intervention et propose de laisser la parole à Madame SYNDIQUE au sujet de la première partie de son intervention sur la façon dont les choses sont réglées avec les britanniques.

Concernant le travail sur le bon état écologique, **Madame SYNDIQUE** explique qu'effectivement un travail important a été réalisé au niveau international, et plus particulièrement sur la nécessité de traitement particulier du descripteur 3 qui porte sur les ressources halieutiques. Il y a une politique communautaire des pêches et les stocks sont partagés. Et à cet effet, il fallait pouvoir travailler au-delà des frontières des sous-régions marines.

Elle ajoute que le ministère a donc proposé à la Commission un atelier, organisé au mois d'avril en France, en collaboration avec l'Irlande et la Commission Européenne et dans lequel, les participants ont essayé de développer une définition commune du bon état écologique pour ce descripteur. Tout ceci de manière à pouvoir « gommer » les effets de frontières entre les sous-régions marines et à pouvoir avoir une approche cohérente de la gestion des stocks à l'échelle des sous-régions. Il y a donc eu des travaux dans le cadre du CIEM, demandés par la Commission, puis dans le cadre de cet atelier communautaire. Aujourd'hui, une position commune avec les anglais doit encore être trouvée, car cela n'a pas été fait dans le cadre de l'atelier d'avril. Mais l'espoir d'avoir une définition commune existe. Elle souligne l'implication de la Direction des Pêches Maritimes, qui est partie prenante à toutes les discussions, qui était présente à l'atelier et qui a validé sa présentation d'aujourd'hui sur le BEE.

S'agissant des mesures et de l'articulation entre la mise en œuvre de la directive et la politique commune des pêches, elle précise que la directive ne crée pas de nouveaux outils

de gestion des activités et que son rôle se limite à dire ce qu'il faudrait faire pour atteindre le bon état écologique du milieu marin et ensuite charge à chacune des structures compétentes de prendre ses responsabilités et de donner suite en agissant et en prenant des mesures de gestion, par exemple le conseil européen pour les pêches maritimes pour le descripteur 3.

Il n'y aura donc pas de règlement propre à la mise en œuvre de la DCSMM qui viendrait télescoper la compétence de la communauté en matière de gestion des pêches. Ce sera bien dans le cadre de la PCP, en tout cas pour les mesures de niveau communautaire, que seront prises les mesures de gestion en application ou en suite de ce qui serait préconisé dans le cadre du Plan d'Action pour le Milieu Marin. D'où l'intérêt aussi d'avoir une approche commune entre les états, car si l'on a X plans d'actions de différents pays qui disent des choses différentes, il y aura un problème pour légiférer au niveau communautaire avec un règlement commun.

Monsieur le Préfet maritime remercie Madame SYNDIQUE pour ses réponses et demande s'il y a d'autres souhaits.

Monsieur COURCOL souhaite ajouter un petit complément de réponse à la question de Daniel LEFEVRE, au sujet de la dimension de la façade côté français, entre la Manche est et la Manche ouest. Il précise que d'abord, dans les travaux du secrétariat technique, la collaboration a été constante avec les régions voisines Nord-Atlantique – Manche ouest, sur toute cette partie technique. Il y a eu beaucoup d'échanges, y compris d'ailleurs dans les réunions d'association avec les bretons. Les calendriers ne sont pas absolument identiques mais tendent à se rejoindre maintenant. Claire DAGUZÉ et Monsieur COURCOL vont faire exactement le même exercice devant le conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche ouest, le 9 juillet prochain à Rennes. La sous-région marine est le fruit de cette convention internationale OSPAR et c'est donc la partie française de cette sous-région marine qui est prise en charge ici. Toutes les instances de cette sous-région seront consultées dont notamment le conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche ouest.

Monsieur MONTASSINE, fait la remarque que le document mis en ligne a, depuis, évolué et que sa lecture apparaît parfois difficile. Est-il possible d'ajouter des remarques à la marge et de les réexpédier si elles peuvent s'intégrer?

Madame DAGUZÉ répond que ce document a encore vocation à évoluer dans la perspective plutôt d'une relecture de la prise en compte des retours des référents experts. Un nouveau retour des acteurs n'était pas attendu sachant que pour cela, il y a la phase de consultation publique qui permet de donner un avis sur des choses qui subsisteraient et qui seraient à prendre en compte, et cette phase va durer trois mois, de juillet à octobre. Si jamais, il y avait un problème majeur, elle invite à les contacter évidemment.

Monsieur MONTASSINE précise qu'il a été un peu étonné d'apprendre la mise en ligne des documents par un autre comité régional, l'information n'étant pas parvenue jusqu'au CRPM NpdC .

Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie interroge l'assistance sur d'éventuelles autres questions.

Madame MARTIN souhaite intervenir au sujet de la consultation du public et aimerait connaître la marge de manœuvre sur les réponses officielles, notamment sur les comités de bassin, par rapport à la période de trois mois de consultation.

Madame DAGUZÉ répond qu'effectivement, en termes de calendrier, la consultation au niveau national a été décidée pour le public de manière uniforme pour l'ensemble des Plans

d'Action pour le Milieu Marin, donc 16 juillet/16 octobre. Par contre pour les instances, notamment pour les comités de bassin, les invitations à donner un avis vont pouvoir être lancées un peu plus tard, d'ici la fin juillet, afin de pouvoir prendre les arrêtés dans les cinq mois, c'est-à-dire en décembre. Ainsi, le comité de Bassin Artois-Picardie, par exemple, qui ne se réunit qu'à la fin du mois d'octobre, aura la possibilité de donner son avis.

Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie propose de passer à l'étape suivante avec une intervention sur la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin : « Mise en perspective du retour d'expérience sur la Directive Cadre sur l'Eau » présentée par Madame ROUSSEAU.

- Présentation «Vers la DCSMM : mise en perspective du retour d'expérience sur la DCE »

Madame ROUSSEAU présente le retour d'expérience de l'agence de l'eau Seine-Normandie sur la Directive Cadre sur l'Eau.

Le diaporama support de la présentation de Mme ROUSSEAU est téléchargeable à l'adresse ci après :

ftp://cmf_memn:cmf@dirmmemn.no-ip.org

Monsieur COURCOL remercie Madame ROUSSEAU d'avoir présenté avec un grand sens pédagogique l'organisation de ces schémas, qui, même s'ils remontent à des origines un peu anciennes, restent extrêmement complexes. Monsieur COURCOL demande s'il y a des questions.

Monsieur THIBAUT indique qu'en tant qu'agence de l'eau Artois-Picardie, il a cette volonté de faire quelque chose d'identique sur l'ensemble du littoral. Il précise que la COLIMER, cette commission littorale maritime que l'agence Seine Normandie a développée, n'existe pas encore chez eux, compte tenu des moyens financiers, notamment sur la possibilité de faire autant d'analyses. Il pense que c'est avant tout la sensibilisation des élus qui forme le comité de bassin, et que peu d'entre eux ont pris conscience de la pollution tellurique qui arrive en mer. Selon lui, la COLIMER pourrait jouer un rôle dans cette prise de conscience.

Madame ROUSSEAU pense également que dans les travaux qui se déroulent dans le cadre de la COLIMER, il y a à la fois la COLIMER mais également des instances techniques de la directive cadre qui se réunissent à Honfleur. Il y a donc possibilité de participer, en visio, à toutes ces réunions. C'est vrai que cette volonté de mettre un peu en relief la mer et le littoral existe depuis l'origine, ce qui leur semblait très important, mais encore une fois, autant Loire-Bretagne qu'Artois-Picardie sont bien associées aux travaux qui ont lieu pour harmoniser tous ces SDAGE et leurs objectifs. Madame ROUSSEAU se tourne vers Monsieur COSTARD afin qu'il puisse dire quelques mots sur la façon dont cela se passe.

Monsieur COSTARD est complètement d'accord avec ce qui vient d'être dit et avec ce travail transversal dans l'ensemble de la sous région marine. La COLIMER est là pour faire le lien entre le milieu maritime et tout ce qui va de la montagne jusqu'à la fosse marine. Il est clair ici que pour la DCSMM, c'est la commission littorale et mer qui fera l'autre interface, le littoral étant cette frontière floue entre le monde maritime et le monde terrestre. Lorsque l'on regarde la mer, lorsque l'on regarde la qualité de l'eau en mer, il faut vraiment la regarder de

la mer, se fixer ces objectifs propres, et ce n'est qu'ensuite que la partie terrestre mettra en place les mesures adaptées qu'elle jugera nécessaires de mettre en place. Et c'est le lien entre les deux qui va être à découvrir.

Comment faire en sorte ensemble que le flux de nutriments vers le milieu marin aille en décroissant. Comment faire en sorte que l'eutrophisation diminue également. Alors la COLIMER pourrait-elle être ouverte? C'est une COLIMER agence de l'eau Seine Normandie.

Madame MARTIN souhaite ajouter quelques éléments complémentaires. Au niveau du bassin Artois Picardie, effectivement, il n'y a pas de COLIMER. Simplement, une instance existante appelée commission de planification au niveau du bassin Artois Picardie a été élargie à d'autres membres : cette instance que l'on appelle CPNMAP, traite notamment du lien terre-mer et rend compte au comité de bassin de ces travaux sur ce lien. Alors effectivement, il n'y a pas de formalisation au sein d'une structure particulière mais c'est un sujet qui est quand même étudié pour assurer le lien entre la DCE et les SDAGE, et la DCSMM et les plans d'actions qui sont derrière.

Monsieur le Préfet maritime indique que ce message est à porter vers les instances responsables et remercie encore une fois Madame ROUSSEAU pour cet exposé et la démonstration des liens absolument nécessaires entre les instances de traitement de la directive cadre sur l'eau et de la gestion des eaux et le Conseil Maritime de Façade.

Monsieur COURCOL présente ensuite rapidement l'état d'avancement du document appelé le schéma régional de développement de l'aquaculture marine.

Le diaporama support de la présentation de M. COURCOL est téléchargeable à l'adresse ci après :

ftp://cmf_memn:cmf@dirmmemn.no-ip.org

Monsieur le Préfet maritime remercie Monsieur COURCOL et demande s'il y a des remarques ou des questions sur cette intervention.

Monsieur COSTARD souhaite obtenir une précision à propos du lien avec des installations à terre. Monsieur COSTARD s'occupe du schéma pour la région Nord-Pas-de-Calais et est justement interrogé par le conseil régional qui présente un schéma à partir d'une réflexion sur l'aquaculture à terre. C'est un développement sur bassin à terre. Quand des installations terrestres ont été évoquées tout à l'heure, cela n'était que par rapport à l'agriculture marine, comme les installations pour les mytiliculteurs. C'est alors une vraie question parce qu'aujourd'hui il y a autant de possibilités de développer l'agriculture à terre que l'aquaculture en mer. Ce matin était évoqué le lien entre le littoral et la mer, c'est un des sujets sur lesquels il faudrait travailler ensemble. Or le schéma est un schéma d'aquaculture marine et la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche à laquelle il était fait référence ne se limite pas à cette aquaculture marine.

Monsieur COURCOL approuve. Il affirme que pour le moment, le travail est porté sur ce sujet là mais qu'effectivement la région a en charge la totalité du développement de l'aquaculture, et pas seulement de l'aquaculture marine. Pour le développement à terre, dès lors qu'un ostréiculteur ou mytiliculteur a une exploitation en mer, il est obligé d'avoir un bâtiment, un terre-plein, des bassins dégorgeoirs et d'autres installations de pompages qui nécessitent un terrain à terre et des accès pour se rendre sur ses concessions. Il y a toute une somme de conditions qui font partie précisément d'une zone propice. Il ne suffit pas seulement d'avoir un territoire en mer.

Alexis MAHEUT est étonné que l'on fasse un schéma de l'aquaculture en mer. Il espère qu'il ne concerne pas les mêmes zones que les champs d'éoliens car si ce sont les mêmes, les pêcheurs ne pourront plus du tout travailler dans les champs d'éoliens, même pas avec les engins dormants. Ils n'ont toujours pas de réponse sur ce problème et c'est une chose qui est très importante, sachant que l'on en est au premier schéma et que l'on parle de doubler les champs d'éoliens.

Monsieur COURCOL précise qu'étant donné que la concertation n'a pas encore commencé, il n'y a pas encore de plan.

Monsieur COSTARD indique qu'il ne voudrait pas défendre les députés qui ont voté cette loi de modernisation qui amène au schéma régional du plan de l'aquaculture. Il ajoute qu'il est conchyliculteur, pas éleveur de poissons, et que l'aquaculture regroupe les deux. C'est difficile parce que la conchyliculture concerne simplement des animaux filtreurs qui sont dans un milieu qui doit être complètement salubre. Si l'eau est de qualité, l'activité peut se développer, si l'eau n'est pas de qualité, elle est condamnée. Il n'y a aucun apport.

L'aquaculture elle, piscicole, accepte de l'alimentation, des traitements. C'est donc une approche totalement différente. Il ne faut pas qu'il y ait confusion entre les deux. Si cela se fait au large, ce seront probablement des pêcheurs qui s'occuperont du développement de l'aquaculture en général. A Dunkerque, les mytiliculteurs désignent des pêcheurs qui font de la mytiliculture, des pêcheurs qui se sont reconvertis et peut-être que d'autres pêcheurs feront d'autres élevages ailleurs et que ce ne seront pas des intervenants extérieurs qui prendront la place.

Concernant les élevages à terre cités auparavant, M. COSTARD précise qu'à la dernière réunion de travail sur ce schéma régional de développement de l'aquaculture, les projets de Boulogne, à terre, d'élevage de pisciculture, ont été annoncés et pris en compte. Il y a l'élevage en mer, l'élevage à terre et la conchyliculture entre les deux, qui a besoin des deux à terre comme au large. C'est peut-être ce schéma qui réussira à faire en sorte que la bande côtière soit viable. Il s'agit bien de l'organisation de la côte avec les pêcheurs, avec les conchyliculteurs, avec les pisciculteurs, tout en se respectant tous. Cela ne sera sans doute pas facile à faire mais l'objectif, c'est cela.

Monsieur le Préfet maritime remercie Monsieur COSTARD pour cette intervention.

Avec l'accord de monsieur le Préfet de BOUSQUET, co-président de cette assemblée, il conclut la journée en quelques mots. Le bilan de la journée est très positif puisque le président et les membres de la commission permanente ont été élus. La commission permanente constitue l'outil principal de travail du Conseil Maritime de Façade. Il ne reste plus pour cette commission permanente qu'à mettre en place les commissions spécialisées. Comme l'avait souhaité monsieur le préfet de Haute-Normandie en début de journée, les échanges n'ont pas été uniquement bilatéraux mais transversaux et c'est bien la manière dont ce conseil doit fonctionner. Il faut s'en féliciter.

Le travail ne fait que commencer et une des prochaines grandes échéances pour le Conseil Maritime de Façade est une réunion à l'automne, vraisemblablement au mois d'octobre, pour rendre un avis sur le projet de plan d'action pour le milieu marin. Monsieur le Préfet maritime remercie encore une fois tous les membres de leur participation.

Fin de la séance à 16h30